

Arrêté du 14/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2563 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

(JO n° 298 du 24 décembre 2013)

Dernière modification : Néant

Publics concernés : Exploitants des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises au régime de l'enregistrement sous la rubrique 2563 (nettoyage-dégraissage de surface quelconque, par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles à l'exclusion des activités de nettoyage-dégraissage relevant de ou associées à du traitement de surface).

Objet : Prescriptions applicables aux ICPE soumises au régime de l'enregistrement sous la rubrique 2563.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2014

Délais d'application :

Pour les installations nouvelles (enregistrées après le 1^{er} janvier 2014) : Immédiat

Pour les installations existantes (enregistrées avant le 1^{er} janvier 2014) :

PRESCRIPTIONS	DELAI D'APPLICATION
Articles 1er à 3	Le 1 ^{er} janvier 2014
Article 4 (hormis les documents relatifs à la demande d'enregistrement (demande, dossier et arrêté)	
Article 7, alinéas 2 et 3	
Articles 8 à 10	
Article 12, paragraphe I	
Article 14 (hormis le point 3)	
Article 17	
Article 19, paragraphes I, II, III, IV, V, VI	
Articles 20 à 24.I	
Article 25	
Articles 31 à 35	
Article 37	
Articles 46 à 53	
Article 36	
Article 38	
Articles 40 à 45	

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice de prescriptions particulières dont peut être assorti l'arrêté d'enregistrement dans les conditions fixées par les articles L. 512-7-3 et L. 512-7-5 du code de l'environnement.

Notice : La création de la rubrique 2563 a introduit le régime de l'enregistrement. Le présent arrêté présente les prescriptions générales associées à l'exploitation d'une activité de nettoyage-dégraissage soumise au régime de l'enregistrement.

Guide : « Relevé de justificatifs du respect des prescriptions de l'arrêté de prescriptions générales du 14/12/13 relatif à la rubrique 2563 ». Ce guide liste les justificatifs à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement.

En ligne sur le site aida à l'adresse suivante :

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/sites/default/files/gesdoc/68804/Guide_justification_2563.pdf